

Ville de RIVES-EN-SEINE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE POUR LA PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DES ECONOMIES D'ENERGIE

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Rives-en-Seine (fusion des communes Caudebec en Caux, Villequier, Saint Wandrille Rançon) a mis en place des aides pour les particuliers qui font le choix des énergies renouvelables ou des équipements permettant des économies d'énergie significatives ou la récupération des eaux pluviales.

Bénéficiaires :

Propriétaires, occupants, futurs propriétaires occupants et usufruitiers occupants.

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs) :

- ✓ Logement situé sur le territoire de la commune de Rives-en-Seine, occupé à titre de résidence principale pendant au moins 8 mois par an,
- ✓ Le matériel mis en œuvre doit figurer sur la liste des produits éligibles mise à jour régulièrement par l'ADEME,
- ✓ L'équipement subventionnable doit obligatoirement bénéficier d'une aide de l'ADEME, du Conseil Général, du Conseil Régional ou d'un crédit d'impôts,
- ✓ L'équipement doit être vendu et installé par une entreprise qualifiée,

Equipements subventionnables

Règle générale : le montant total des aides publiques ne doit pas excéder 80% du coût total de l'opération TTC (équipement et pose).

Montant de l'aide : 20% des travaux, plafonné à 500 € après déduction des aides

Type d'installation subventionnée :

Chauffe eau solaire individuel (ou CESI)
Système solaire combiné – eau chaude et chauffage (ou SCC)
Chaudière bois, poêle à bois, biomasse et polycombustibles
Pompe à chaleur géothermale ou eau/eau
Chaudière à condensation
Pompe de relevage pour le raccordement à l'assainissement
Système de récupération des eaux pluviales

Rappel : l'article L 422-2 du Code de l'Urbanisme stipule que toute réfection de toiture et installations de panneaux solaires doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux.

Identification du demandeur

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Tél. : Tél. portable

Caractéristiques techniques du projet

N° parcelle du projet :

Adresse du projet (si différente de l'adresse actuelle du demandeur) :
.....
.....

Bâtiment concerné : neuf existant

Nombre de personnes habitant habituellement le logement :
.....

Type d'équipement :

- Chauffe eau solaire individuel (ou CESI)
- Système solaire combiné – eau chaude et chauffage (ou SCC)
- Pompe à chaleur
- Chaudière à condensation
- Bois énergie
- Système de récupération d'eaux pluviales
- Pompe de relevage pour raccordement à l'assainissement

Identification de l'installateur

Raison Sociale :

Personne à contacter :

Code postal et ville :

Tél. :

N° qualisol :

Coût du projet	
Equipement € HT
Fournitures associées € HT
Pose € HT
Total € HT
TVA €
TOTAL € TTC

Plan de financement prévisionnel (à compléter)

Nature des financements	Montant estimé en €
Subventions	
ANAH	
Conseil Régional	
Département	
Autre	
Emprunt	
Apport personnel	

<p>Remarques</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Je soussigné(e), certifie l'exactitude de tous les renseignements fournis ci-dessus.
 Je sollicite de la Ville de Rives-en-Seine une aide pour la réalisation du projet présenté ci-dessus.

Fait à Rives-en-Seine, le

Signature

Procédure à suivre

1. Avoir obtenu l'aide des éventuels autres financeurs, de manière à respecter les mêmes normes et labels.
2. Le demandeur envoie un dossier de demande d'aides à la mairie concernée.

Pièces à fournir au dépôt du dossier :

- Attestation notariée ou copie de l'acte de propriété,
- Plan de financement (aide Conseil Général, Conseil Régional ou crédit d'impôts)
- Copie carte nationale d'identité ou livret de famille,
- RIB,
- Copie de la déclaration de travaux ou du permis de construire (panneaux solaires, pompe à chaleur et récupérateurs d'eau)
- Copie de la fiche "installation" déjà remplie lors de la demande à la Région,
- Devis détaillé de moins de 6 mois (matériel + pose) d'un installateur agréé, avec cachet et signature de l'entreprise,
- Facture acquittée et signée de l'entreprise installateur.
- Toute autre pièce jugée nécessaire, en fonction de la situation.

3. La Ville de Rives-en-Seine envoie un accusé de réception du dossier qui précise, si nécessaire, les pièces manquantes. Après examen, le dossier fera l'objet d'un courrier pour attribution de l'aide.

4. **L'aide sera versée sur présentation de la facture acquittée et signée de l'entreprise installateur.**

Direction de référence : Mairie de Rives-en-Seine 76490

Mairie déléguée de Caudebec-en-Caux 1 avenue Winston Churchill BP 3 Caudebec en Caux

Mairie déléguée de Villequier 10 rue du Président René Coty Villequier

Mairie déléguée de Saint-Wandrille-Rançon 15 rue des Caillettes Saint-Wandrille-Rançon

Règlement d'attribution des aides

Nature et montant des travaux aidés

Cette aide concerne uniquement la fourniture et la pose des équipements présentés dans le tableau suivant :

Equipements concernés	Montant de l'aide
Chauffe eau solaire individuel (CESI)	20%, plafonné à 500 €
Système solaire combiné (SCC)	20%, plafonné à 500 €
Photovoltaïque	20%, plafonné à 500 €
Pompe à chaleur	20%, plafonné à 500 €
Chaudière à condensation	20%, plafonné à 500 €
Bois énergie	20%, plafonné à 500 €
Poêle à bois	20%, plafonné à 500 €
Pompe de relevage pour raccordt assainisst	20%, plafonné à 500 €
Système de récupération des eaux pluviales	20%, plafonné à 500 €